



NOTICE pour l'inscription au permis de chasser

L'inscription et les paiements se font **OBLIGATOIREMENT en ligne** sur le site permischasser.ofb.fr

Pour vous inscrire, vous devez :

- ↳ cliquer sur « inscription à l'examen »
- ↳ choisir le type d'inscription « première inscription »
- ↳ choisir la Fédération « FDC 39 »
- ↳ renseigner les éléments demandés (nom, adresse, mail...)

A la suite de cela, il vous sera demandé de régler les frais pour l'OFB ainsi que ceux pour la Fédération (**réglez par carte bancaire**) :

- OFB :
 - 31 € pour les mineurs
 - 46 € pour les majeurs
- FDC39 :
 - 70 € frais de formation + livre pour révision de la théorie

Il est très important de privilégier le paiement par carte bancaire (il est plus simple et rapide que le paiement par virement).

Une fois votre inscription finalisée, vous devrez :

- **Imprimer votre CERFA prérempli**, le dater et le signer (candidat + représentant légal pour les mineurs)
 - **Attention** : veillez à bien signer à l'intérieur des encadrés et à ne pas dépasser
- **Le retourner** par voie postale ou le déposer à la Fédération (Route de la Fontaine Salée, 39140 ARLAY) **accompagné des pièces justificatives suivantes** :
 - **Certificat médical** (obligatoirement renseigné au dos du CERFA) – il doit dater de moins de 2 mois au jour de votre date d'inscription
 - La **photocopie recto/verso d'une carte d'identité ou d'un passeport** en cours de validité
 - **Attention** : la règle de la prolongation de 5 années pour la CNI est valable uniquement si vous étiez majeur au moment de sa délivrance.

- **1 photographie d'identité normalisée et récente** (datant de moins de 6 mois) à coller sur le CERFA dans le cadre prévu à cet effet.
 - Attention : il faut impérativement une photo de qualité (faite chez un photographe ou photomaton) normalisée et récente – **beaucoup de dossiers sont refusés à cause des photos !**
- **Document ci-après, relatifs aux obligations du service national :**
 - Vous avez entre 16 et 18 ans : une **attestation de recensement**
 - Vous avez entre 18 et 25 ans, le **certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté »**

Votre inscription sera définitivement validée quand vous aurez finalisé votre inscription en ligne et retourné votre CERFA complet à la Fédération !

Vous recevrez, par la poste, le livre de préparation aux questions théoriques de l'examen du permis de chasser.

Vous serez ensuite convoqué à une séance de **formation pratique obligatoire**, organisée par la Fédération sur une demi-journée.

Attention : les convocations sont envoyées uniquement par mail (pensez à consulter vos courriers indésirables).

Pour la formation théorique, elle est dématérialisée. Vous recevrez le lien pour consulter les éléments qui la composent (vidéos etc...)

Dans le cas d'une absence injustifiée à la formation pratique, il sera demandé au candidat de régler de nouveau les frais de 70 €.